

Haïti-Carnaval: lundi 28 et mardi 29 juillet sont fériés

Écrit par RLJ/HPN
Lundi, 21 Juillet 2014 17:04



Le lundi 28 juillet à partir de midi et le mardi 29 juillet intégralement, sont déclarés fériés et chômés à l'occasion du Carnaval des Fleurs qui se tient à Port-au-Prince, a informé le secrétariat de la présidence.

Cette décision a été prise par arrêté présidentiel en date du 17 juillet 2014.

Le Secrétariat de la Présidence souhaite déjà un joyeux Carnaval des Fleurs à tous les Haïtiens, conclut le communiqué.